



Saint-Marcel / Courbevoie / Jeumont / Rugles
Lyon / Romans / Chalon/Sully / Paimboeuf
Jarrie / UGINE / Maubeuge / Montbard
Le Creusot / Montreuil / Grenoble

LETTRE OUVERTE

Courbevoie, le 2 avril 2026

Monsieur Grégoire PONCHON - CEO Framatome

Madame Camille GROUT - DRH Framatome

Objet : Demande de mesures exceptionnelles et temporaires face à la hausse du coût des carburants

La **CFDT Framatome** souhaite vous alerter sur les conséquences très concrètes de la hausse brutale des prix des carburants pour de nombreux salariés au sein de **Framatome**.

Depuis le déclenchement du conflit au Moyen-Orient impliquant l'Iran, les prix du carburant ont connu une augmentation rapide et significative, impactant directement les salariés qui utilisent quotidiennement leur véhicule thermique pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette hausse représente désormais un surcoût mensuel non négligeable, particulièrement dans un contexte où le pouvoir d'achat reste déjà fortement contraint.

La **CFDT Framatome** est pleinement consciente que l'entreprise n'a pas vocation à se substituer à l'État pour répondre durablement aux conséquences d'une crise géopolitique et énergétique. Pour autant, **Framatome** peut, à son niveau, prendre une mesure concrète, ciblée et temporaire afin d'accompagner les salariés concernés et leur permettre de continuer à venir travailler dans des conditions économiquement soutenables.

Dans ce cadre, la **CFDT Framatome** formule deux demandes :

- La première consiste à permettre, partout où cela est possible, une application souple et facilitée du télétravail (dispositifs 1, 2 ou 3) pour les salariés dont l'activité est compatible avec cette organisation. Une telle mesure permettrait de limiter immédiatement les déplacements contraints et, par conséquent, les dépenses associées.
- La seconde consiste à mettre en place une prime mensuelle exceptionnelle de 40 euros à destination des salariés contraints de venir travailler sur site et utilisant, pour leur trajet domicile-travail, un véhicule thermique.

Cette demande vise spécifiquement les salariés directement exposés à la hausse exceptionnelle et immédiate du prix des carburants. Les situations liées aux véhicules électriques relèvent de logiques de coût, d'équipement et de recharge différentes, et n'entrent donc pas dans le périmètre de cette demande ciblée.

Cette mesure nous paraît d'autant plus réaliste qu'un dispositif exceptionnel comparable avait déjà pu être mis en place durant la période du Covid. Il existe donc un précédent démontrant que **Framatome** est en capacité de déployer, lorsque la situation l'exige, un soutien ponctuel et adapté aux contraintes subies par les salariés.

Nous tenons à préciser que cette mesure aurait naturellement vocation à être strictement temporaire. Elle cesserait de produire ses effets dès lors que les prix des carburants retrouveraient un niveau comparable à celui observé en janvier et février 2026.

Nous attirons également votre attention sur la situation particulière des alternants, dont le niveau de rémunération rend ce surcoût encore plus difficilement supportable. Il nous paraît indispensable qu'une mesure spécifique soit prévue en leur faveur, afin qu'ils ne soient pas les premiers pénalisés par une contrainte financière extérieure à leur situation personnelle et à leur engagement professionnel.

Au regard de l'urgence de la situation et de son impact direct sur le quotidien d'un grand nombre de salariés, la **CFDT Framatome** vous demande d'ouvrir rapidement ce sujet et d'apporter une réponse concrète, juste et temporaire aux difficultés rencontrées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, Madame la Directrice des Ressources Humaines Groupe, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre CRETIAUX
Délégué Syndical Central CFDT